

République Française
Département des Alpes-Maritimes
COMMUNE DE LA BRIGUE



P O L I C E M U N I C I P A L E

Philippe MARC
Garde Champêtre

A

Monsieur Marcel BIANCHI
Conseiller Technique auprès du S.I.P.M.

Monsieur, et cher collègue,

Le projet de loi relatif à la prévention de la délinquance a été examiné par le Sénat.

Deux amendements concernant les gardes champêtres ont été retirés et je m'en réjouis.

Je tiens de ce fait à vous remercier pour votre attention et vos différentes démarches effectuées dans le respect de la Loi. Grâce à vos interventions et celles du SIPM, les gardes champêtres n'ont pu être les victimes d'une association non représentative de la corporation.

Recevez, Monsieur le Conseiller Technique, mes meilleures salutations.

Philippe MARC

La Brigue, le 22 septembre 2006